

2

() ECRET DU PREMIER MINISTRE

ANNÉE 1960 - 1 - N° 200 /PCM/SGCM.

SECRETARIAT GENERAL
8 Aout 1960
1174

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les décrets n°s 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ;

VU le décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

() E C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Mr. Arcouna MAMA, Ministre de l'Intérieur est chargé d'assurer l'intérim du Ministre du Travail pendant la durée de l'absence de Mr. Paul DARBOUX.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 2 AOUT 1960

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
S.G.C.M.	4
ASSEM. LEGISL.	4
Ht.COM	1
MINISTRES	14
J.O.R.D.	1

Hubert MAGA